



LETTRE D'INFORMATION DU 05/10/2023

Publication ICC n° 33 - Octobre 2023 et vote en ligne

Bonjour à toutes et à tous,

Cette lettre vous informe que l'Assemblée Générale se déroulera dans les locaux d' **Espace Simone Veil - 21 rue du 11 Novembre 2018 - 71400 AUTUN, France** , le 4 novembre 2024 à 14 heures.

Votre participation aux votes des différents rapports a une grande importance. Le vote est un moyen de participer à la vie du Club. Lors de l'AG 2022, ont voté 899 membres soit 45,6%. Je remercie ceux qui ont voté l'année dernière et j'invite tout le monde à voter.

L'Info Cent Cols n° 33 relatif à cette assemblée générale est d'ores et déjà mis en ligne sur le site du club. La version papier a été remise à la Poste et parviendra aux adhérents d'ici quelques jours. Vous pouvez consulter l'ICC n° 33 à l'adresse suivante : <https://www.centcols.org/info-cent-cols-33-2023/>

Cet ICC contient les différents rapports que vous approuverez ou non par votre vote. Tous les membres ont le droit de voter électroniquement sur le site web du club. Ce vote électronique sera possible jusqu'à mercredi 1 novembre 2023 à 23:59. Mais le vote par correspondance est toujours possible. Il vous incombera alors d'imprimer les bulletins de vote, de les placer dans l'enveloppe anonyme cachetée, cette dernière étant adressée à : « **Espace Saint EX. à l'attention de Claude BÉNISTRAND, Club des Cent Cols, 3 rue Saint-Exupéry BP 123. 71404 AUTUN.** »

Votre nom et N° CC sera inscrit au dos de l'enveloppe d'expédition et pas sur l'enveloppe du vote.

Seuls les bulletins arrivés à destination avant l'assemblée générale seront pris en compte.

Cette année, il y aura également **une assemblée extraordinaire** pour voter le Changement de la date de clôture des comptes qui sera au 31 décembre au lieu du 30 juin.

C'est une innovation importante qui a été introduite par le Conseil d'Administration et concerne la date clôture des comptes dont nous proposons le changement pour passer du 30 juin au 31 décembre. Cette modification permettra de faire coïncider dorénavant la période de rattachement de la cotisation annuelle avec celle de l'exercice comptable, soit l'année civile.

Cela signifie que lors de l'AG de novembre 2023, nous approuverons les comptes clos au 30/06/2023 (période de 12 mois), tandis que lors de l'AG 2024, nous approuverons les comptes clos au 31/12/2023 (période transitoire de 6 mois).

Enfin, lors de l'AG 2025, nous approuverons les comptes clos au 31/12/2024 (période de 12 mois).

L'AG devant statutairement se tenir au cours du dernier trimestre de l'année si possible, l'AG à partir de l'année 2024 devrait se tenir au début du mois d'octobre afin d'avoir plus de chances de profiter d'une météo et d'une durée de journée plus favorable qu'en novembre.

Enrico Alberini
Président du Club des Cent Cols

Club des Cent Cols
<https://www.centcols.org/mentions-legales/>
